

Portrait social de l'Allier

Focus de la PFoss n°17

Janvier 2018

Évolution démographique stable dans l'Allier

Au 1^{er} janvier 2014, le département de l'Allier compte 343 062 habitants et représente 4,4 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population est restée stable. Depuis 2008, l'Allier ne perd plus d'habitants. Cette stagnation démographique s'explique par une progression du solde migratoire qui compense le déficit naturel (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°1).

À l'horizon 2050, le département gagnerait 240 habitants en moyenne par an selon les dernières projections de l'Insee (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Allier	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Population légale 2014	343 062	7 820 966	64 027 958
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	0,0 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des inégalités de revenus marquées et un taux de pauvreté élevé

La moitié des habitants de l'Allier vit avec des revenus disponibles supérieurs à 19 102 euros annuels (soit 1 592 euros mensuels) en 2014. Après le Cantal, l'Allier est le département de la région Auvergne-Rhône-Alpes au revenu médian le plus bas. De même, les ménages de l'Allier les plus modestes déclarent un revenu disponible plus faible. Un quart des habitants les plus pauvres vivent avec des revenus disponibles inférieurs à 14 406 euros annuels (soit 1 200 euros mensuels), niveau le plus faible de la région. En 2014, 15,4 % des habitants de l'Allier vivent sous le seuil de pauvreté, le département étant, avec la métropole de Lyon, le 2^{ème} de la région le plus touché par la pauvreté juste après la Drôme.¹

¹ Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

	Allier	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014 (€)	19 102	20 944	20 369
1 ^{er} quartile des revenus 2014 (€)	14 406	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	15,4 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Taux de bénéficiaires de l'ASS le plus élevé de la région

Au 31 décembre 2015, l'Allier compte 29 093 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. Le département est marqué par un taux de chômage supérieur au taux national (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°25). L'Allier présente 3 087 bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS). Rapportés au nombre de demandeurs d'emploi, ces allocataires sont plus nombreux dans l'Allier qu'en moyenne régionale (10,6 % contre 7,1 %) et représentent le taux le plus élevé de la région.

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Allier	Auvergne-Rhône-Alpes
DEFM 2015	29 093	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	65,0 %	63,8 %
DEFM A en 2015	18 912	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

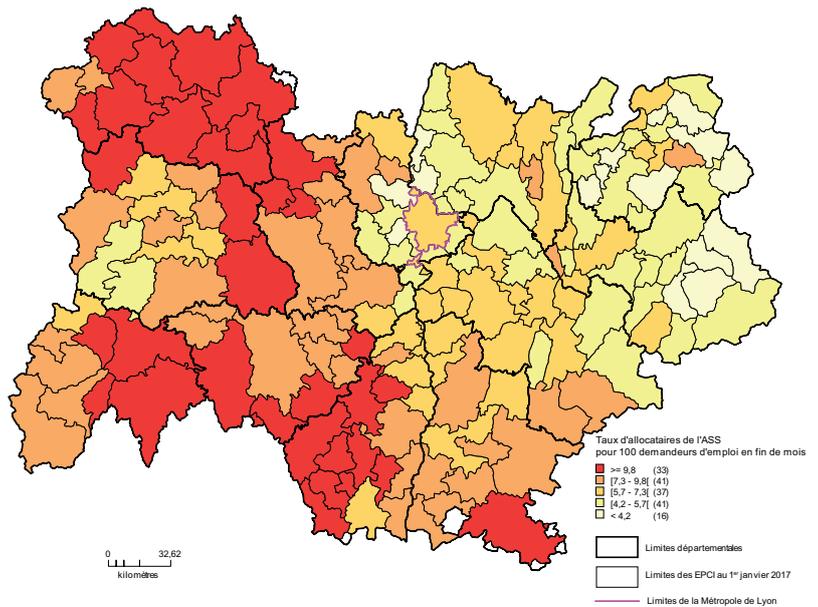
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

L'ensemble du département est touché par le poids du chômage de longue durée avec des taux d'allocataires de l'ASS élevés à l'exception des communautés de communes du Val de Cher et du Pays d'Huriel. Les communautés de communes à dominante rurale du Bocage Bourbonnais, du Pays de Tronçais, du Pays de Lapalisse, de Saint-Pourçain Sioule Limagne Entr'Allier Besbre et Loire présentent les taux parmi les plus élevés de la région.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

De nombreux foyers allocataires à bas revenus dans l'Allier

L'Allier, 3^{ème} département le plus touché par la présence de personnes vivant dans un foyer allocataire (Caf ou MSA) à bas revenus

Dans l'Allier, en 2015, 53 370 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 15,6 % de la population du département, niveau supérieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). L'Allier est, après la Métropole de Lyon et la Drôme, le département où ce taux est le plus élevé, caractérisant un territoire marqué par la pauvreté.

L'ensemble du département est confronté à la pauvreté. Les communautés d'agglomération de Montluçon, Vichy et Moulins sont particulièrement défavorisées avec respectivement 18,1 %, 16,5 % et 14,6 % de leurs habitants vivant dans un foyer allocataire pauvre. Ces zones urbaines rassemblent ainsi les plus fortes fragilités. Toutefois, des territoires ruraux sont également exposés à la fragilité financière, notamment le Bocage Bourbonnais et le Pays de Lapalisse avec chacun 15,2 % de sa population vivant dans un foyer allocataire à bas revenus. Seuls les territoires en périphérie de Montluçon communauté (Val de Cher et Pays d'Huriel) semblent un peu moins défavorisés.

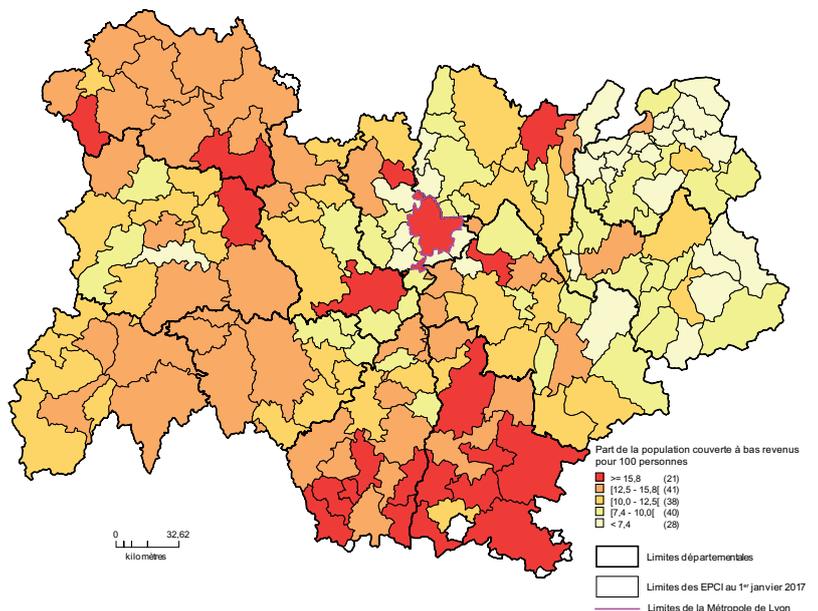
33 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 17 279 allocataires de prestations sociales de l'Allier ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité. Ce taux est le plus élevé de la région et supérieur de 9 points au taux régional.

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les prestations versées par les Caf et la MSA
Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :
- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.
Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

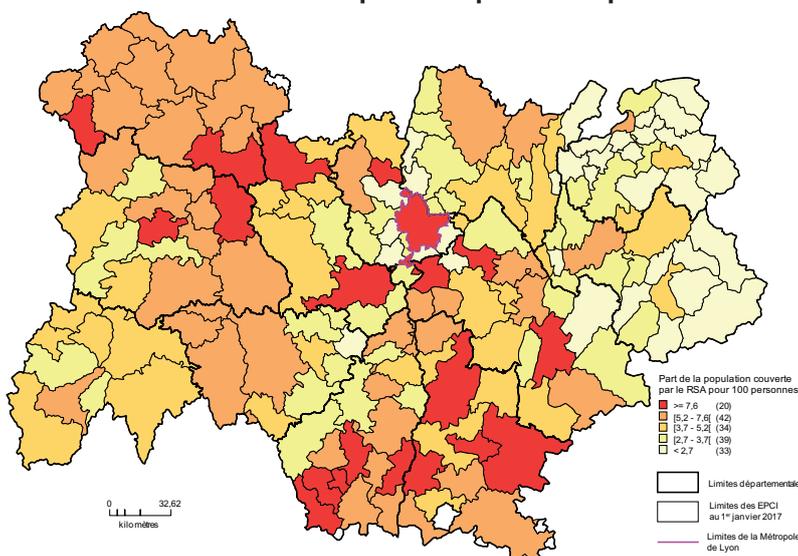
Les habitants de l'Allier fortement concernés par le RSA

En 2015, dans l'Allier, 27 534 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 8,0 % de la population du département. Cette part est supérieure à la moyenne régionale (6,2 %) et à la moyenne de la France métropolitaine (7,8 %). Après la Métropole de Lyon, l'Allier est le département avec une part de sa population couverte par le RSA la plus élevée de la région.

Le RSA socle (minimum social) s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire, qu'elles aient un emploi (RSA socle et activité) ou non (RSA socle seul). Marqueur de grande précarité, cet indicateur s'élève à 5,8 % dans l'Allier, taux le plus élevé de la région après la Métropole de Lyon. La composante « activité » du RSA soutient financièrement les familles dont les revenus d'activité sont faibles. La population couverte par le RSA activité dans l'Allier est supérieure à la moyenne régionale (2,2 % versus 1,9 %).

Les territoires qui présentent la part de population bénéficiant du RSA la plus élevée sont urbains : il s'agit des communautés d'agglomération de Montluçon, Vichy et Moulins.

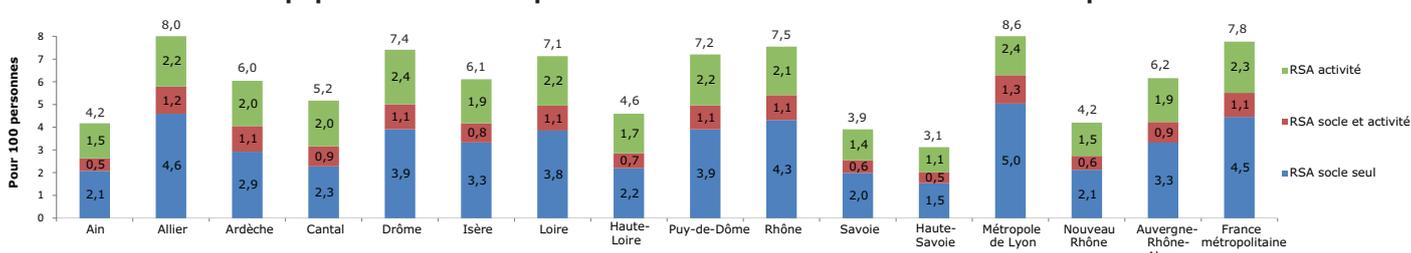
Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante



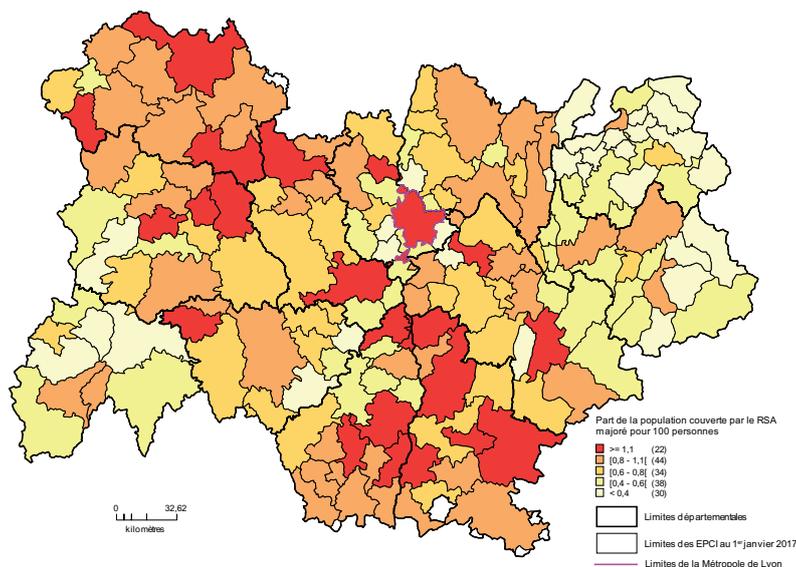
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 4 403 personnes vivent dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015 dans l'Allier, soit 1,3 % de la population. Ce taux est le plus élevé de la région.

Dans l'Allier, la fragilité monétaire des familles monoparentales est particulièrement marquée (Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°31). Les monoparents, plus souvent confrontés au chômage et éloignés du marché du travail, sont souvent concentrés en milieu urbain. Ainsi, les allocataires du RSA majoré sont particulièrement présents dans les communautés d'agglomération de Montluçon, de Vichy et de Moulins.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



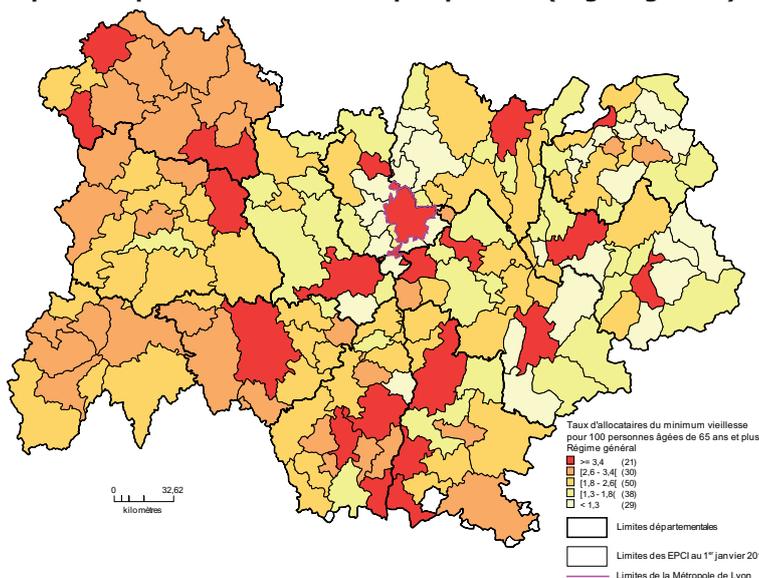
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

3,2 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

Dans l'Allier, au 31 décembre 2015, 2 740 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 3,2 % de la population départementale des 65 ans et plus, taux le plus élevé de la région après la Métropole de Lyon. Toutefois, cet effectif est particulièrement sous-estimé dans la mesure où les données portent uniquement sur les bénéficiaires du régime général et excluent la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA, présentes majoritairement en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'invalidité au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)
Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr
Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org